

4. Relations avec le Commandement suprême allié en Europe :

À la suite du départ à la retraite du Général McNaughton et dans l'attente de l'invasion du continent européen, ces relations furent réexaminées (documents 229 et suivants). Il fut reconnu que le droit de se retirer d'un ensemble de forces combinées ne pouvait être exercé que dans des cas très exceptionnels (document 230). Une mission conjointe d'État-major fut formée à Londres pour assurer la liaison avec le Commandement suprême allié.

5. Jour J :

L'annonce de l'invasion de la Sicile l'année précédente ayant entraîné des déceptions, le gouvernement du Canada se montra très vigilant lorsqu'il s'agit de prendre les dispositions nécessaires pour informer le public du débarquement du Jour J (documents 325 à 327).

6. Crise suscitée en 1944 par l'instauration du service obligatoire

King s'entretint avec Churchill et Roosevelt pour tenter d'apporter une solution à cette crise (documents 330 à 332, 336).

7. Rapatriement des forces canadiennes déployées en Europe :

En mai 1945, le Canada menaça de retirer 30 cargos empruntés par la Grande-Bretagne si l'on ne faisait pas plus de place aux Canadiens sur les navires ramenant les troupes en Amérique du Nord (document 356).

8. Guerre du Pacifique :

Il existe de nombreux documents illustrant le désir du Canada d'éviter de s'engager dans cette région (documents 378 à 447). Norman Robertson appuya le recrutement de Canadiens d'origine japonaise en tant que traducteurs, etc., sous prétexte que cette mesure serait utile non seulement sur le plan militaire mais aussi pour des raisons de politique intérieure (en raison de la décision préalable sur l'internement). (Document 405)

9. Règlements de paix :

La position du Canada, qui voulait jouer un "rôle réel et direct" dans les négociations, fut énoncée en septembre 1945 à propos de l'Italie (document 641). Le processus de conclusion de la paix fut toutefois dominé par les principaux alliés.